



## COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

*Convocation en date du 15 mars 2024*

**Étaient présents** : Monsieur Hervé DAVAL, Président  
Monsieur David DOZANCE, Vice-Président  
Madame Jocelyne DURANTET et Monsieur Morgan TALIFERT, titulaires représentant la commune de Notre Dame de Boisset,  
Madame Sophie VACHOT, Messieurs Éric FEUGÈRE et Patrick PEDRINI, titulaires représentant la Commune de Saint Vincent de Boisset,

**Était absent excusé** : Monsieur Stéphane CANZANI, titulaire représentant la commune de Notre Dame de Boisset,

**Pouvoir déposé en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

**Mandant** : Stéphane CANZANI – **Mandataire** : David DOZANCE

**Secrétaire élu** : Patrick PEDRINI

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 heures 35. Il soumet aux membres du comité syndical, l'approbation du compte-rendu du 07 novembre 2023. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **1. Compte-rendu des décisions prises par le Président**

Monsieur le Président rappelle que toutes les décisions prises par le Président en vertu des délégations qui lui ont été accordées par le comité syndical font l'objet d'un rapport en comité syndical.

Ainsi, Monsieur le Président donne lecture des décisions qu'il a prises :

#### **N° DP 2023-13 : Fournitures nécessaires à la pose de deux chauffe-eaux**

Le Président décide :

- D'approuver le devis de l'entreprise SIDER sise 29 Rue Thomas EDISON 33 612 CANEJEAN Cedex, pour la fourniture de petits équipements nécessaires à la pose de deux chauffe-eaux, d'un montant total de 312,96 € HT, soit 375,55 € TTC.

#### **N° DP 2024-01 : Nettoyage du bardage – Location d'une nacelle**

Le Président décide :

- D'approuver le devis de la société COMPTOIR DE LOCATION, sise 13 Avenue du Polygone 42 300 ROANNE, pour la location d'une nacelle pendant une durée d'une journée, pour un montant total de 224,52 € TTC.

## N° DP 2024-02 : Défibrillateur – Remplacement et maintenance

Le Président décide :

- D'approuver le devis de la société SCHILLER, sise 6 rue Raoul FOLLEREAU 77 600 BUSSY SAINT GEORGES, pour le remplacement du défibrillateur, sa reprise et la maintenance annuelle avec consommables, pour un montant total de 1 033,40 € HT, soit 1 240,08 € TTC.

## N° DP 2024-03 : Kit de nettoyage

Le Président décide :

- D'approuver le devis de la société HED, sise 610 Route de Roanne 42 720 VOUGY, pour la fourniture d'un kit de nettoyage (balais, pelle/balayette, seau, serpillères, etc.), pour un montant total de 44,48 € HT, soit 53,38 € TTC.

## N° DP 2024-04 : Chaufferie – Remplacement d'un disjoncteur

Le Président décide :

- D'approuver le devis de la société CAILLOT sise 21 Boulevard Charles DE GAULLE 42 120 LE COTEAU, pour la fourniture d'un disjoncteur, pour un montant total de 10,97 € HT, soit 13,16 € TTC.

## N° DP 2024-05 : Maintenance des gazerades – Location d'une nacelle

Le Président décide :

- D'approuver le contrat de location de la société COMPTOIR DE LOCATION sise 13 Avenue du polygone 42 300 ROANNE, pour la livraison et la location d'une nacelle plateforme le temps d'une journée, pour un montant total de 215,80 € HT, soit 258,96 € TTC.

## 2. Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur le Président présente le compte de gestion 2023, précisant qu'il est concordant avec le compte administratif :

▪ Excédent de fonctionnement 2023	8 056,66 €
▪ Excédent de fonctionnement antérieur	33 178,76 €
<b>Excédent de fonctionnement net</b>	<b>41 235,42 €</b>
▪ Déficit d'investissement 2023	- 22 024,30 €
▪ Déficit d'investissement antérieur	- 5 877,48 €
<b>Déficit d'investissement net</b>	<b>- 27 901,78 €</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- approuve le compte de gestion 2023 ;
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable Loire Nord, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 3. Approbation du compte administratif 2023

Monsieur David DOZANCE, vice-président, présente le compte administratif 2023, précisant qu'il est concordant avec le compte de gestion de Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable Loire Nord :

COMpte ADMINISTRATIF 2023 - SIES					
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap 011	Charges à caractère général	20 943,34 €	Chap 74	Dotations et participations	29 000,00 €
				<b>Excédent fonctionnement 2023</b>	<b>8 056,66 €</b>
				<b>Excédent fonctionnement antérieur</b>	<b>33 178,76 €</b>
				<b>Excédent fonctionnement net</b>	<b>41 235,42 €</b>
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap 21	Immos corporelles	28 502,70 €	Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves	6 478,40 €
				<b>Déficit d'investissement 2023</b>	<b>-22 024,30 €</b>
				<b>Déficit d'investissement antérieur</b>	<b>-5 877,48 €</b>
				<b>Déficit d'investissement net</b>	<b>-27 901,78 €</b>

Où cet exposé, Monsieur le Président ayant quitté la salle, et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- approuve le compte administratif 2023.

### 4. Affectation du résultat 2023

L'examen du compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement net de 41 235,42 €. La section d'investissement fait état d'un déficit d'investissement net à hauteur de 27 901,78 €.

Conformément à l'instruction budgétaire M14, il convient d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 27 901,78 € en recettes d'investissement (article 1068 excédents de fonctionnement capitalisés) ;
- 13 333,64 € en recettes de fonctionnement (article 002 résultat d'exploitation reporté).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- affecte les 41 235,42 € de résultat 2023 de la section de fonctionnement, comme tel :
  - 27 901,78 € en recettes d'investissement, à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
  - et 13 333,64 € en recettes de fonctionnement, à l'article 002 « Résultat d'exploitation reporté ».

### 5. Vote du budget primitif 2024

Monsieur le Président suggère le budget primitif 2024 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
011 – Charges à caractère général	28 033,64 €	70 – Produits des services	500,00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	5 500,00 €	74 – Dotations et participations	32 000,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	11 950,00 €	002 – Résultat reporté	13 333,64 €
66 – Charges financières	350,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>45 833,64 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>45 833,64 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
16 – Emprunts et dettes assimilées	650,00 €	021 – Virement de la section d'exploitation	11 950,00 €
21 – Immobilisations corporelles	46 340,60 €	10 – Dotations, fonds divers et réserves	28 978,38 €
001 – Résultat reporté	27 901,78 €	13 – Subventions d'investissement	3 964,00 €
		16 – Emprunts en euros	30 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>74 892,38 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>74 892,38 €</b>

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 45 833,64 € et la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 74 892,38 €.

L'inscription d'un emprunt à hauteur de 30 000 € en recettes d'investissement s'explique par le lancement du projet d'extension de la salle de sports, présenté lors du comité syndical précédent. Pour rappel, il s'agit d'une annexe située derrière le bâtiment en continuité des vestiaires, qui abritera des locaux de rangement avec accès depuis l'intérieur, des rangements en accès depuis l'extérieur principalement pour le club de tennis et une buvette pour l'ensemble des manifestations communales, intercommunales et associatives.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

- **Vote le budget primitif 2024 équilibré à 45 833,64 € en section de fonctionnement et à 74 892,38 € en section d'investissement, soit un budget total de 120 726,02 €.**

## 6. Questions diverses

- Extension du bâtiment : Monsieur le Président indique que ce projet pourrait obtenir les faveurs financières de la Région. Le Président et vice-Président s'entretiendront avec la conseillère régionale, Sophie ROTKOPF, pour lui présenter le projet.
- Étude installation photovoltaïque en toiture : Monsieur le Président indique que la création de la Société d'Economie Mixte prend plus de temps que prévue. Elle devrait être opérationnelle d'ici fin avril. Viendra le temps de la consultation pour retenir un bureau

d'études structures et un bureau d'études spécialisé dans la conduite d'opérations solaires. Ce n'est donc qu'à partir de mi-juin 2024, lorsque les marchés seront notifiés, que la vérification de la charpente sur sa capacité à supporter des panneaux photovoltaïques pourra être envisagée. Si la charpente s'avère assez robuste, la SEM demandera un raccordement en parallèle d'une Déclaration Préalable d'urbanisme.

Ensuite, sera retenu par consultation, un poseur. Enfin, si toutes les options de la promesse de bail sont levées, le bail définitif pourra être signé auprès d'un office notarial.

- Demands du Tennis Club : Messieurs les Maires de Notre-Dame et Saint-Vincent-de-Boisset ont répondu sans attendre la réunion d'un Comité syndical, à savoir :
  - o Volonté de différer l'achat d'une armoire à roulettes pour ranger le matériel, dans l'attente du projet d'extension de la salle, afin d'adapter le matériel au futur espace,
  - o Fourniture d'une clé supplémentaire de la salle contre deux exemplaires sollicités,
  - o Autorisation d'utilisation du créneau du jeudi de 20h à 22h en vue des cours à destination des moins de 15 ans.

Par ailleurs, les aménagements prévus (installation d'un bardage supplémentaire et d'un filet de protection) seront réalisés par les agents techniques de la commune de Saint Vincent de Boisset au cours de l'été.

- Aménagements extérieurs : Ils sont en cours de finalisation par les agents techniques Vincentinois. Il s'agit d'opérations de terrassements, de création de cheminements, de pose de barrières pour empêcher les véhicules de faire le tour et ainsi sécuriser le site et faciliter l'entretien paysager. Des travaux de drainage au niveau du parking ont aussi été réalisés afin de supprimer les ornières qui se formaient. Des bancs seront également installés.
- Local partagé par les clubs de tennis et de judo, près du dojo et accessible depuis le couloir : Éric FEUGÈRE indique que le chauffage d'appoint tournait à fond malgré l'absence d'utilisateurs. Compte tenu du risque d'incendie et après avoir demandé plusieurs fois au club de judo de supprimer cet équipement, il sera déposé par les agents Vincentinois dès demain. Le Président adressera un mail à Jean-Jacques SEIGNON pour l'informer de cette dépose. Par ailleurs, un réfrigérateur est présent dans cette pièce qui n'est pas un vestiaire mais un local de stockage.

<b>COMITÉ SYNDICAL DU 25 MARS 2024</b>		
<b>N° Délibération</b>	<b>Objet de la délibération</b>	<b>Date visa contrôle de légalité</b>
DCS2024-01	Approbation du compte de gestion 2023	
DCS2024-02	Approbation du compte administratif 2023	
DCS2024-03	Affectation du résultat de l'exercice 2023	
DCS2024-04	Vote du budget primitif 2024	

Le secrétaire de séance,

Patrick PEDRINI

Le Président,

Hervé DAVAL

L'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 19h30.